Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 450730
V004.2

LOCTITE 648

Révision: 23.10.2014
Date d'impression: 11.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE 648

Contient:
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Acide acrylique
Méthacrylate d'Hydroxypropyle
Acide maléique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Classification (DPD):

Sensibilisant
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Xi - Irritant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence:
Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Conseil de prudence: Prévention
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de prudence: Intervention
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S:
S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 Porter des gants appropriés.

Contient:
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle,
Méthacrylate d'Hydroxypropyle,
Acide maléique

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Adhésif anaérobie

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle 7779-31-9	231-927-0	> 10- < 20 %	Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Irritation oculaire 2 H319
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2 01-2119490169-29	> 10- < 20 %	Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Irritation oculaire 2 H319
Acide acrylique 79-10-7	201-177-9 01-2119452449-31	> 3- < 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Corrosion cutanée 1A H314 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	248-666-3 01-2119490226-37	> 1- < 5 %	Sensibilisant de la peau 1 H317 Irritation oculaire 2 H319
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 0,1- < 0,9 %	Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Peroxydes organiques E H242 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Corrosion cutanée 1B H314 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Acide maléique 110-16-7	203-742-5 01-2119488705-25	> 0,1- < 0,9 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335

1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	204-055-3	>= 0,1- < 0,9 %	Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3; Inhalation H335 Cancérogénicité 2 H351
Acide méthacrylique 79-41-4	201-204-4 01-2119463884-26	>= 0,1- < 0,9 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Corrosion cutanée 1A H314

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	**Numéro CE N° d'enregistrement REACH**	**Teneur**	**Classification**
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle 7779-31-9	231-927-0	> 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R36/37/38
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2 01-2119490169-29	> 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R36/38 R43
Acide acrylique 79-10-7	201-177-9 01-2119452449-31	> 3 - < 5 %	R10 C - Corrosif; R35 N - Dangereux pour l'environnement; R50 Xn - Nocif; R20/21/22
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	248-666-3 01-2119490226-37	> 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R36, R43
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 0,1 - < 0,9 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 C - Corrosif; R34 O - Comburant; R7 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Acide maléique 110-16-7	203-742-5 01-2119488705-25	> 0,1 - < 0,9 %	Xn - Nocif; R21/22 Xi - Irritant; R36/37/38, R43

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse,poudre
Vaporisation d'eau

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Stocker à température ambiente.
Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m³	Type	Catégorie	Remarques
ACIDE ACRYLIQUE 79-10-7	10	30	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ACIDE ACRYLIQUE 79-10-7	2	6	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
ACIDE MÉTHACRYLIQUE 79-41-4	20	70	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau douce					0,482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau salée					0,482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	STP					10 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau (libérée par intermittence)					1 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Sédiments (eau douce)				3,79 mg/kg		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Sédiments (eau salée)				3,79 mg/kg		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	terre				0,476 mg/kg		
Acide acrylique 79-10-7	Eau douce					0,003 mg/L	
Acide acrylique 79-10-7	Eau salée					0,0003 mg/L	
Acide acrylique 79-10-7	Eau (libérée par intermittence)					0,0013 mg/L	
Acide acrylique 79-10-7	STP					0,9 mg/L	
Acide acrylique 79-10-7	Sédiments (eau douce)				0,0236 mg/kg		
Acide acrylique 79-10-7	Sédiments (eau salée)				0,00236 mg/kg		
Acide acrylique 79-10-7	terre				1 mg/kg		
Acide acrylique 79-10-7	oral				0,0023 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau douce					0,904 mg/L	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau salée					0,904 mg/L	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	STP					10 mg/L	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau (libérée par intermittence)					0,972 mg/L	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Sédiments (eau douce)				6,28 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Sédiments (eau salée)				6,28 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	terre				0,727 mg/kg		
acide maleique 110-16-7	Eau douce					0,074 mg/L	
acide maleique 110-16-7	Eau (libérée par intermittence)					0,744 mg/L	
acide maleique 110-16-7	Sédiments (eau douce)				0,0624 mg/kg		
acide maleique 110-16-7	STP					3,33 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,3 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,9 mg/m3	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,9 mg/m3	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg p.c. /jour	
Acide acrylique 79-10-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		30 mg/m3	
Acide acrylique 79-10-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		30 mg/m3	
Acide acrylique 79-10-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1 mg/cm2	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg p.c. /jour	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,7 mg/m3	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg p.c. /jour	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,8 mg/m3	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg p.c. /jour	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,55 mg/cm2	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,04 mg/cm2	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		58 mg/kg p.c. /jour	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		3,3 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide Vert
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 148 °C (> 298.4 °F)
Point d'éclair	93,3 °C (199.94 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (26 °C (78.8 °F))	< 5 mm/hg
Densité ()	1,1 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité ()	450 - 550 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peroxydes.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:
Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:
Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation:
Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	LD50	1.500 mg/kg	oral		rat	BASF Test
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	
Acide maléique 110-16-7	LD50	708 mg/kg	oral		rat	
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	1.320 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	LC50	> 5,1 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	4,7 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	LD50	640 mg/kg	dermal		lapins	BASF Test
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LD50	> 5.000 mg/kg	dermal		lapins	
Acide maléique 110-16-7	LD50	1.560 mg/kg	dermal		lapins	
Acide méthacrylique 79-41-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	500 - 1.000 mg/kg			lapins	Toxicité cutanée dépistage

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	hautement corrosif	3 mn	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
Acide méthacrylique 79-41-4	Category 1A (corrosive)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	Corrosif	21 Jours	lapins	BASF Test

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acide acrylique 79-10-7	non sensibilisant	Skin painting test	cochon d'Inde	
Acide méthacrylique 79-41-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	Test Buehler

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acide acrylique 79-10-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d 5 d/w	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	LC50	227 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	EC50	380 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	NOEC	160 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	345 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	NOEC	24,1 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Acide acrylique 79-10-7	LC50	27 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
Acide acrylique 79-10-7	EC10	0,03 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,13 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide acrylique 79-10-7	NOEC	19 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	EPA OTS 797.1330 (Daphnid Chronic Toxicity Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LC50	493 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide maléique 110-16-7	LC50	> 245 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Acide maléique 110-16-7	EC50	42,81 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	> 100 - 180 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	> 130 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	> 8,2 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC10	8,2 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	facilement biodégradable	aérobie	92 - 100 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Acide acrylique 79-10-7	facilement biodégradable	aérobie	81 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	facilement biodégradable	aérobie	94,2 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Acide maléique 110-16-7	facilement biodégradable	aérobie	97,08 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	facilement biodégradable	aérobie	86 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:
Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation:
Pas de données disponibles, pour ce produit.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acide acrylique 79-10-7		3,16				
Acide acrylique 79-10-7	0,46				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	0,97					
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
Acide maléique 110-16-7	-1,3				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	0,74					
Acide méthacrylique 79-41-4	0,93					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide acrylique 79-10-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide maléique 110-16-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide méthacrylique 79-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	65

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R23 Toxique par inhalation.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R7 Peut provoquer un incendie.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.